

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

2018/12/17

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 décembre 2018 - Délibération n° 2018/12/17

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE « ZONES ECONOMIQUES ».

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 05 décembre 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – SIMONET – MAZIERE – AUBERT – DUGAY – ROYERE – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BUSSIERE – RABETEAU – LUMY – PEROT – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – PATEYRON – GAUDY – PICOURET – RICARD – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – PIPIER – CAPS – SUCHAUD – HYLAIRES – MOREAU – JOUANNY – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU – DEFEMME – PATAUD et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. CHAUSSECOURTE – RIGAUD – GAUCHI – PARAYRE – GUILLAUMOT – TOUZET – LAINE – LABORDE – CHAUVIN – COUSSEIROUX – GAILLARD et Mmes LAGRAVE – POUGET-CHAUVAT – COLON et DESSEAUVE.

Pouvoirs :

1. M. CHAUSSECOURTE donne pouvoir à M. JUILLET
2. Mme LAGRAVE donne pouvoir à M. CHAPUT
3. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE
4. M. GUILLAUMOT donne pouvoir à M. PEROT
5. M. LAINE donne pouvoir à M. GRENOUILLET
6. M. LABORDE donne pouvoir à M. PATEYRON
7. M. GAILLARD donne pouvoir à Mme DEFEMME
8. M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD

Suppléances : Mme MOREAU remplace M. GAUCHI – Mme JOUANNY remplace M. PARAYRE – Mme POITOU remplace M. TOUZET et M. PICOURET remplace M. COUSSEIROUX.

Secrétaire de séance : M. Franck SIMON-CHAUTEMPS

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
64	48	56			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
56	-	-	-	-	-

La Vice-Présidente en charge des finances propose de voter une décision modificative n° 1 au budget annexe « zones économiques » au titre du budget 2018.

Cette décision modificative comporte :

- des augmentations de crédits en dépenses et en recettes via une subvention d'équilibre du budget principal :
 - Prise en compte des frais d'acte liés au transfert de propriété de la CCBRV vers la CIATE/CCBRV nécessaire pour valider l'acte de vente d'un terrain situé sur la zone de Langladure et vendu à la SCI Les Robins en 2017
 - Crédits supplémentaires pour les travaux de la zone d'Ahun dus aux révisions de prix et aux avenants.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les ajustements selon les tableaux ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Imputation budgétaire		Objet	Projet Dépenses HT	Projet Recettes HT
opération	chapitre			
002	23	Travaux de construction zone d'Ahun	8 983.14 €	
	021	Virement de la section de fonctionnement		8 983.14 €
			8 983.14 €	8 983.14 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Imputation budgétaire		Objet	Projet Dépenses	Projet Recettes
opération	chapitre			
	023	Virement à la section d'investissement	8 983.14 €	
	011	Frais d'acte	699.80 €	
	77	Subvention exceptionnelle du budget principal		9 682.94 €
			9 682.94 €	9 682.94 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

➤ Approuve la décision modificative n°1 au budget annexe « zones économiques » conformément aux ajustements présentés ci-avant.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.